



DEPARTEMENTALE 2

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS DU CODEP 28



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTER-CLUBS DU CODEP 28 D2	SAISON 2008 - 2009
	3 pages dont 1 annexe

Article 1 : GENERALITES

1. Le championnat inter-club D2, du Comité Départemental d'Eure et Loir est réservé aux clubs du Codep 28 affiliés FFBA pour la saison 2008-09.
2. Un championnat sera mis en place en fonction du nombre d'inscrits.
3. Une (ou deux) équipe(s) par club.
4. Il se déroulera en semaine et hors vacances scolaires.
5. Ce championnat est réservé aux joueurs (euses) qui souhaitent découvrir la compétition et les rencontres par équipes.
6. Droits d'engagement : 15 €.
7. La compétition débutera à partir du 3 novembre 2008.

Article 2 : ACCESSION

Pas d'accession ni de rétrogradation.

Article 3 : COMPOSITION DES EQUIPES

1. Les équipes doivent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans. Les minimales ne sont pas autorisés à jouer en Interclubs.

Article 4 : QUALIFICATION DES JOUEURS

1. Tout joueur participant à une journée d'Interclubs D2 doit être en règle avant ladite journée, à savoir :
 - être licencié dans le club pour la saison en cours,
 - être autorisés à jouer en compétition,
 - être surclassés en senior en ce qui concerne les joueurs cadets, juniors et vétérans,
2. Les joueurs évoluant en départemental 2 seront autorisés à ne disputer qu'une journée *en départemental 1*. Aucune rencontre en régional n'est autorisée.

Les demandes de qualification des équipes s'effectueront sur le formulaire spécifique (disponible en fin de ce règlement) et seront adressées à :

Commission Départemental Interclubs
Mélanie POHU
melanie.pohu@aliceadsl.fr
 25 rue du val de la cavée – 28600 Luisant
 06.29.46.78.84

Article 5 : DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase)

1. Chaque rencontre se déroulera séparément dans le gymnase de l'équipe hôte.
2. Les capitaines devront s'entendre avant chaque rencontre pour fixer le jour et l'heure de la rencontre en fonction des créneaux disponibles de l'équipe qui reçoit
3. Le calendrier fixera la semaine de déroulement des rencontres. Il est impératif de respecter cette plage de date.
4. Le début des rencontres aura lieu de préférence à 20h00.
5. 7 matchs par rencontres.
6. Un calendrier sera établi dès la réception des inscriptions.
7. Le club hôte fera parvenir les résultats à la fin de la semaine de la rencontre (au plus tard) responsable de la D2.

Article 6 : BAREME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire	3 points
Nul	2 points
Défaite	1 points
Forfait	0 points

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de set gagnés et perdus (ou encore le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.

Article 7 : NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre consiste-en :
3 simples Homme
1 simple Dame
1 double Hommes
1 double Dames
1 double Mixte

Article 8 : BAREME DES POINTS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus selon le barème suivant :

Victoire:	3 point
Défaite:	1 point
Forfait:	0 point

Tous les matchs doivent être joués.

Article 9 : DROITS D'ENGAGEMENTS

Des droits d'engagement seront perçus par le Comité Départemental d'Eure et Loir de badminton, ils seront exigibles dès l'inscription de l'équipe et resteront acquis au Codep 28 en cas de forfait de cette équipe. C'est droit s'élève à 15 € par équipe.

Article 10 : COMMUNICATION DES RESULTATS

Chaque Capitaine de l'équipe hôte a la charge d'envoyer par courrier papier (ou électronique) les résultats à Mélanie POHU (melanie.pohu@aliceadsl.fr), au plus tard à la fin de la semaine concernée par la rencontre. Le dossier se composera des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipes.

Les résultats seront en ligne sur le site internet des interclubs : <http://interclubs28.web.officelive.com>